

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU 28 février 2018**

A 17 heures 30
Salle polyvalente
19190 BEYNAT

Etaient présents les conseillers titulaires suivants :

M. Alain SIMONET – M. Michel SERVANTIE – Mme Maryse CHARBONNEL – M. Bernard REYNAL - M. Jean-Pierre CHOUZENOUX - M. Bernard LARBRE – M. Christian LOUIS - Mme Chantal CONTAMIN - M. Dominique CAYRE – Mme. Ghislaine DUBOST - M. Jean-Pierre LARIBE – Mme. Yolande BELGACEM – M. Jean-Michel MONTEIL – Mme. Christine CARBONNEIL – Mme. Lucile BIGAND - M. Jean-Paul DUMAS – M. Georges LEYMAT – M. Georges SEGUY - M. Jean-Marie BLAVIGNAC – Mme Elisabeth ARRESTIER - M. Michel CHARLOT – Mme. Marie-Claude PECOUYOUL - M. Gérard LAVASTROU – M. Max CLAVAL - M. Christian DERACHINOIS - M. André DELPY – M. Éric GALINON - M. Jean-Louis MONTEIL – Mme Nathalie DURANTON - Mme Lucie BARRADE – M. Jérôme MADELEINE – M. Christophe LISSAJOUX - M. Christophe CARON - M. Jean-Pierre FAURIE – M. Christian LASSALLE – M. Jacques BOUYGUE - Mme Suzanne MEUNIER - M. Laurent BOISSARIE – M. Yves POUCHOU - M. Dominique PERRIER – M. Olivier LAPORTE – M. Éric CISCARD – M. Jean-Claude PAUTY – M. Yohan LAVAL

Etaient présents les conseillers suppléants suivants : M Gabriel LAFFAIRE – M. Michel RAYNAL

Etaient représentés les conseillers titulaires suivants : Mme Paulette FENDER par M. Michel CHARLOT - M. Laurent PUYJALON par Mme Lucie BARRADE – Mme Marie-Thérèse SCHULLER par M. Dominique PERRIER.

Etaient excusés : - M. Robert VIALARD - M. Aimé JOUVENEL – M. Sébastien SALLES – M. Frédéric VERGNE – M. Pascal COSTE – Mme. Marie-Laure LÉGER - M. Marcel MAFFIOLETTI – Mme Sancia TERRIOUX

Départ de Mme. Geneviève SOURSAC à 19 h 30 avant tout vote.

Intervention du SIRTOM du Pays de Brive avec la présence de M. Yves LAPORTE, Président et de M. Philippe DELPEUCH, Directeur :

- Présentation du fonctionnement et des coûts de la collecte des ordures ménagères, distribution d'une fiche par commune,
- Exposé des modes de financement. La communauté de communes MIDI CORREZIEN devra choisir, soit 'un taux unique pour toutes les communes, soit un taux par commune,
- Réflexion sur l'impact des exonérations pour les locaux commerciaux qui éliminent leurs déchets autrement,
- Débat sur le service rendu par le SIRTOM sur le territoire.

Avant de commencer la séance, le président Alain SIMONET informe l'assemblée de l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : Budget annexe la Valane- communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien- affectation du RESULTAT 2016 – Annule et remplace la délibération n°2017-96 du 23 mars 2017.

ORDRE DU JOUR

- M. Jean-Michel MONTEIL a été nommé secrétaire.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS :

- ✚ **05/02/2018** : Signature du marché « la réalité augmentée comme outil de promotion du territoire : création de 6 tables d'orientations numériques » pour un montant de 11 000,00 € HT avec la société ARINSIGHT – 19360 MALEMORT.
- ✚ **22/02/2018** : CONSTRUCTION MUSÉE NEANDERTAL – Lot 1 : contrat de coordination sécurité protection de la santé pour un montant de 2 124,00 € HT à APAVE – 19100 BRIVE,
- ✚ **22/02/2018** : CONSTRUCTION MUSÉE NEANDERTAL – Lot 2 : contrat de contrôle technique pour un montant de 8 370,00 € HT à DEKRA – 87008 LIMOGES.

DÉLIBÉRATION N°2018-10 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		895 857,25		49 109,22	0,00	944 966,47
Opération de l'exercice	5 458 351,21	5 520 537,16	870 530,90	873 278,60	6 328 882,11	6 393 815,76
Résultat de l'exercice		62 185,95		2 747,70		64 933,65
Totaux	5 458 351,21	6 416 394,41	870 530,90	922 387,82	6 328 882,11	7 338 782,23
Résultat à la clôture de l'exercice		958 043,20		51 856,92		1 009 900,12
Restes à réaliser			431 926,48	206 672,29	431 926,48	206 672,29
Solde des restes à réaliser			225 254,19		225 254,19	
Totaux cumulés	5 458 351,21	6 416 394,41	1 302 457,38	1 129 060,11	6 760 808,59	7 545 454,52
Résultats définitifs		958 043,20	173 397,27			784 645,93

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-11 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017

et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) 895 857,25

Résultat d'investissement antérieur reporté 49 109,22

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.17

Solde d'exécution de l'exercice 2 747,70

Solde d'exécution cumulé (001) 51 856,92

Restes à réaliser au 31.12.17

Dépenses d'investissement 431 926,48

Recettes d'investissement 206 672,29

Solde -225 254,19

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.17

Rappel du solde d'exécution cumulé 51 856,92

Rappel du soldes des restes à réaliser -225 254,19

Besoin de financement total 173 397,27

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 62 185,95

Résultat antérieur 895 857,25

Total à affecter 958 043,20

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement

(Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	173 397,27
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Ligne 002 du BP 2018) (si négatif pas d'affectation)	784 645,93
Total	958 043,20

DÉLIBÉRATION N°2018-12 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2018-13 : BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		189 478,77		22 634,96	0,00	212 113,73
Opération de l'exercice	731 268,02	577 541,90	28 706,07	24 487,91	759 974,09	602 029,81
Résultat de l'exercice	153 726,12		4 218,16		157 944,28	
Totaux	731 268,02	767 020,67	28 706,07	47 122,87	759 974,09	814 143,54
Résultat à la clôture de l'exercice		35 752,65		18 416,80		54 169,45
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	731 268,02	767 020,67	28 706,07	47 122,87	759 974,09	814 143,54
Résultats définitifs		35 752,65		18 416,80		54 169,45

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-14 : BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	189 478,77
Résultat d'investissement antérieur reporté	22 634,96

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.17

Solde d'exécution de l'exercice	-4 218,16
Solde d'exécution cumulé (001)	18 416,80

Restes à réaliser au 31.12.17

Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00
Solde	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.17

Rappel du solde d'exécution cumulé	18 416,80
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	0,00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	-153 726,12
Résultat antérieur	189 478,77
Total à affecter	35 752,65

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Ligne 002 du BP 2018) (si négatif pas d'affectation)	35 752,65
Total	35 752,65

DÉLIBÉRATION N°2018-15 : BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE – COMPTE DE GESTION**Le Conseil Communautaire,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les

opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2018-16 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSINE – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		127 640,61	30 508,68		30 508,68	127 640,61
Opération de l'exercice	90 739,13	208 076,42	161 662,59	58 305,16	252 401,72	266 381,58
Résultat de l'exercice		117 337,29	103 357,43			13 979,86
Totaux	90 739,13	335 717,03	192 171,27	58 305,16	282 910,40	394 022,19
Résultat à la clôture de l'exercice		244 977,90	133 866,11			111 111,79
Restes à réaliser			11 154,67	0,00	11 154,67	0,00
Solde des restes à réaliser			11 154,67		11 154,67	
Totaux cumulés	90 739,13	335 717,03	203 325,94	58 305,16	294 065,07	394 022,19
Résultats définitifs		244 977,90	145 020,78			99 957,12

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-17 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSINE – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017

et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	127 640,61
Résultat d'investissement antérieur reporté	-30 508,68

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.17

Solde d'exécution de l'exercice	-103 357,43
Solde d'exécution cumulé (001)	-133 866,11

Restes à réaliser au 31.12.17

Dépenses d'investissement	11 154,67
---------------------------	-----------

Recettes d'investissement		
	Solde	<u>-11 154,67</u>
Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.17		
Rappel du solde d'exécution cumulé		-133 866,11
Rappel du soldes des restes à réaliser		<u>-11 154,67</u>
	Besoin de financement total	145 020,78
Résultat de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice		117 337,29
Résultat antérieur		<u>127 640,61</u>
	Total à affecter	244 977,90

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	145 020,78
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Ligne 002 du BP 2018) (si négatif pas d'affectation)	99 957,12
	<u>244 977,90</u>
Total	244 977,90

DÉLIBÉRATION N°2018-18 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSINE – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2018-19 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		29 188,75	115 245,19		115 245,19	29 188,75
Opération de l'exercice	179 826,63	296 517,74	238 249,35	237 242,79	418 075,98	533 760,53
Résultat de l'exercice		116 691,11	1 006,56			115 684,55
Totaux	179 826,63	325 706,49	353 494,54	237 242,79	533 321,17	562 949,28
Résultat à la clôture de l'exercice		145 879,86	116 251,75			29 628,11
Restes à réaliser			393,00	0,00	393,00	0,00
Solde des restes à réaliser			393,00		393,00	
Totaux cumulés	179 826,63	325 706,49	353 887,54	237 242,79	533 714,17	562 949,28
Résultats définitifs		145 879,86	116 644,75			29 235,11

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-20 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017

et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	29 188,75
Résultat d'investissement antérieur reporté	-115 245,19

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.17

Solde d'exécution de l'exercice	-1 006,56
Solde d'exécution cumulé (001)	-116 251,75

Restes à réaliser au 31.12.17

Dépenses d'investissement	393,00
Recettes d'investissement	
Solde	-393,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.17

Rappel du solde d'exécution cumulé	-116 251,75
Rappel du soldes des restes à réaliser	-393,00
Besoin de financement total	116 644,75

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	116 691,11
Résultat antérieur	29 188,75
Total à affecter	145 879,86

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	116 644,75
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Ligne 002 du BP 2018) (si négatif pas d'affectation)	29 235,11
Total	145 879,86

DÉLIBÉRATION N°2018-21 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2018-22 : BUDGET ANNEXE CAMPING LA VALANE – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		0,00	54 342,04		54 342,04	0,00
Opération de l'exercice	160 524,39	193 179,68	43 754,24	85 296,32	204 278,63	278 476,00
Résultat de l'exercice		32 655,29		41 542,08		74 197,37
Totaux	160 524,39	193 179,68	98 096,28	85 296,32	258 620,67	278 476,00
Résultat à la clôture de l'exercice		32 655,29	12 799,96			19 855,33
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	160 524,39	193 179,68	98 096,28	85 296,32	258 620,67	278 476,00
Résultats définitifs		32 655,29	12 799,96			19 855,33

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-23 : BUDGET ANNEXE CAMPING LA VALANE – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	-54 342,04

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.17

Solde d'exécution de l'exercice	41 542,08
Solde d'exécution cumulé (001)	-12 799,96

Restes à réaliser au 31.12.17

Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.17

Rappel du solde d'exécution cumulé	-12 799,96
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	12 799,96

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	32 655,29
Résultat antérieur	0,00
Total à affecter	32 655,29

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	12 799,96
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Ligne 002 du BP 2018) (si négatif pas d'affectation)	19 855,33
Total	32 655,29

DÉLIBÉRATION N°2018-24 : BUDGET ANNEXE CAMPING LA VALANE – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2018-25 : BUDGET ANNEXE LOCAL DE NONARDS – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	0,00	13 682,21	0,00	0,00	0,00	13 682,21
Opération de l'exercice	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
Résultat de l'exercice		6 600,00				6 600,00
Totaux	0,00	20 282,21	0,00	0,00	0,00	20 282,21
Résultat à la clôture de l'exercice		20 282,21				20 282,21
Restes à réaliser					0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	0,00	20 282,21	0,00	0,00	0,00	20 282,21
Résultats définitifs		20 282,21				20 282,21

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-26 : BUDGET ANNEXE LOCAL DE NONARDS – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017

et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	13 682,21
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.17

Solde d'exécution de l'exercice	0,00
Solde d'exécution cumulé (001)	0,00

Restes à réaliser au 31.12.17

Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	
Solde	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.17

Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	0,00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	6 600,00
Résultat antérieur	13 682,21
Total à affecter	20 282,21

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Ligne 002 du BP 2018) (si négatif pas d'affectation)	20 282,21
Total	20 282,21

DÉLIBÉRATION N°2018-27 : BUDGET ANNEXE LOCAL DE NONARDS – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2018-28 : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		22 741,44	0,00	2 803,89	0,00	25 545,33
Opération de l'exercice	104 390,44	110 103,26	0,00	211,33	104 390,44	110 314,59
Résultat de l'exercice		5 712,82		211,33		5 924,15
Totaux	104 390,44	132 844,70	0,00	3 015,22	104 390,44	135 859,92
Résultat à la clôture de l'exercice		28 454,26		3 015,22		31 469,48
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	104 390,44	132 844,70	0,00	3 015,22	104 390,44	135 859,92
Résultats définitifs		28 454,26		3 015,22		31 469,48

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-29 : BUDGET ANNEXE SPANC – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017

et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	22 741,44
Résultat d'investissement antérieur reporté	2 803,89

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.17

Solde d'exécution de l'exercice	211,33
Solde d'exécution cumulé (001)	3 015,22

Restes à réaliser au 31.12.17

Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.17

Rappel du solde d'exécution cumulé	3 015,22
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	0,00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	5 712,82
Résultat antérieur	22 741,44
Total à affecter	28 454,26

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Ligne 002 du BP 2018) (si négatif pas d'affectation)	28 454,26
Total	28 454,26

DÉLIBÉRATION N°2018-30 : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2018-31 : BUDGET ANNEXE SPANC BEYNAT – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		5 802,26	0,00	3 204,08	0,00	9 006,34
Opération de l'exercice	21 059,00	31 330,00	12 272,00	12 272,00	33 331,00	43 602,00
Résultat de l'exercice		10 271,00				10 271,00
Totaux	21 059,00	37 132,26	12 272,00	15 476,08	33 331,00	52 608,34
Résultat à la clôture de l'exercice		16 073,26		3 204,08		19 277,34
Restes à réaliser			12 600,00	12 600,00	12 600,00	12 600,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	21 059,00	37 132,26	24 872,00	28 076,08	45 931,00	65 208,34
Résultats définitifs		16 073,26		3 204,08		19 277,34

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-32 : BUDGET ANNEXE SPANC BEYNAT – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017

et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	5 802,26
Résultat d'investissement antérieur reporté	3 204,08

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.17

Solde d'exécution de l'exercice	0,00
Solde d'exécution cumulé (001)	3 204,08

Restes à réaliser au 31.12.17

Dépenses d'investissement	12 600,00
Recettes d'investissement	12 600,00
Solde	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.17

Rappel du solde d'exécution cumulé	3 204,08
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	0,00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	10 271,00
Résultat antérieur	5 802,26
Total à affecter	16 073,26

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Ligne 002 du BP 2018) (si négatif pas d'affectation)	16 073,26
Total	16 073,26

DÉLIBÉRATION N°2018-33 : BUDGET ANNEXE SPANC BEYNAT – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes

de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2018-34 : BUDGETS ANNEXES SPANC CUMULES – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017

et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	28 543,70
Résultat d'investissement antérieur reporté	6 007,97

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.17

Solde d'exécution de l'exercice	211,33
Solde d'exécution cumulé (001)	6 219,30

Restes à réaliser au 31.12.17

Dépenses d'investissement	12 600,00
Recettes d'investissement	12 600,00
Solde	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.17

Rappel du solde d'exécution cumulé	6 219,30
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	0,00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	15 983,82
Résultat antérieur	28 543,70
Total à affecter	44 527,52

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Ligne 002 du BP 2018) (si négatif pas d'affectation)	44 527,52

DÉLIBÉRATION N°2018-35 : BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE CHAUFFOUR A NONARDS – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	591 079,45	0,00	591 079,45
Opération de l'exercice	696 020,43	696 020,43	753 727,67	408 960,55	1 449 748,10	1 104 980,98
Résultat de l'exercice			344 767,12		344 767,12	
Totaux	696 020,43	696 020,43	753 727,67	1 000 040,00	1 449 748,10	1 696 060,43
Résultat à la clôture de l'exercice				246 312,33		246 312,33
Restes à réaliser					0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	696 020,43	696 020,43	753 727,67	1 000 040,00	1 449 748,10	1 696 060,43
Résultats définitifs		0,00		246 312,33		246 312,33

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-36 : BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE CHAUFFOUR A NONARDS – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017

et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	591 079,45

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.17

Solde d'exécution de l'exercice	-344 767,12
Solde d'exécution cumulé (001)	246 312,33

Restes à réaliser au 31.12.17

Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.17

Rappel du solde d'exécution cumulé	246 312,33
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	0,00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur	0,00
Total à affecter	0,00

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	---
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Ligne 002 du BP 2018) (si négatif pas d'affectation)	0,00
Total	0,00

DÉLIBÉRATION N°2018-37 : BUDGET ANNEXE ZA CHAUFFOUR A NONARDS – COMPTE DE GESTION**Le Conseil Communautaire,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2018-38 : BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE LES CHAMPS D'ESCURE AU PESCHER – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		0,00	0,00		0,00	0,00
Opération de l'exercice	47 298,46	47 298,46	47 298,46	0,00	94 596,92	47 298,46
Résultat de l'exercice			47 298,46		47 298,46	
Totaux	47 298,46	47 298,46	47 298,46	0,00	94 596,92	47 298,46
Résultat à la clôture de l'exercice			47 298,46		47 298,46	
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	47 298,46	47 298,46	47 298,46	0,00	94 596,92	47 298,46
Résultats définitifs		0,00	47 298,46		47 298,46	

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-39 : BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE CHAMPS D'ESCURE AU PESCHER – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017

et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) 0,00

Résultat d'investissement antérieur reporté 0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.17

Solde d'exécution de l'exercice -47 298,46

Solde d'exécution cumulé (001) -47 298,46

Restes à réaliser au 31.12.17

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Solde 0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.17

Rappel du solde d'exécution cumulé -47 298,46

Rappel du soldes des restes à réaliser 0,00

Besoin de financement total 47 298,46

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 0,00

Résultat antérieur 0,00

Total à affecter 0,00

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Ligne 002 du BP 2018) (si négatif pas d'affectation)	0,00
Total	0,00

DÉLIBÉRATION N°2018-40 : BUDGET ANNEXE ZA CHAMPS D'ESCURE AU PESCHER – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. Jérôme MADELEINE quitte l'assemblée à 19 h 40.

DÉLIBÉRATION N°2018-41 : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE SPANC BEYNAT

Monsieur le Président rappelle que par délibération N°2017-27 du 12 janvier 2017, le conseil communautaire avait décidé la création du budget annexe SPANC- BEYNAT afin de tenir compte de la gestion de ce service public industriel et commercial en gestion déléguée, mode de gestion issu de la communauté de communes du Pays de Beynat.

Pour faire suite au choix d'unifier sur le territoire communautaire le mode de gestion de l'activité SPANC, à compter de l'exercice 2018, en régie directe, il convient de clôturer et dissoudre ce budget annexe et intégrer les résultats au budget annexe SPANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

➤ **D'APPROUVER** la dissolution du budget annexe SPANC-Beynat à compter 1^{er} janvier 2018.

➤ **DE DÉCIDER** que les résultats du compte administratif 2017 de ce budget seront intégrés au budget annexe SPANC 2018.

DÉLIBÉRATION N°2018-42 : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour le budget principal, le montant total des crédits d'investissement prévus en 2017, non compris le remboursement de la dette, s'élève à 2 279 693,31 € soit $2\,279\,693,31 \times 25\% = 569\,923,33$ €.

Monsieur le Président expose qu'il convient d'ouvrir dès à présent des crédits budgétaires afin de procéder à certains investissements :

Budget principal - Dépenses – Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles

- 2051 - Concessions et droits similaires (Réalité augmentée) 13 200,00 €

Budget principal - Dépenses – Chapitre 23 – Immobilisations Corporelles

- 2313 – Constructions (Fouilles MSP) 187 000,00 €

- 2313 – Constructions (Musée Néandertal) 238 735,00 €

- 2317 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition 20 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'ouverture des crédits à la section d'investissement du Budget principal avant le vote du Budget Primitif, à hauteur des crédits mentionnés dans la présente délibération et conformément à l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires correspondants au Budget Primitif 2018 du Budget principal.

DÉLIBÉRATION N°2018-43 : REDEVANCE SPÉCIALE ORDURES MÉNAGÈRES 2015 ET 2016

A la demande du receveur communautaire, Monsieur le Président propose l'admission en non-valeur des titres suivants émis par la communauté de communes des Villages du Midi Corrézien à l'attention de la L'ASSIETTE MEYSSACOISE SARL au titre de la redevance spéciale d'ordures ménagères 2015 et 2016 :

N° titre	Montant
2015/106	808,10 €
2016/105	101,52 €
Total	909,62 €

En effet, cette société ayant été mise en liquidation judiciaire puis ayant fait l'objet d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif le 30 janvier 2018, ces titres sont donc irrécouvrables.

En conséquence, le Président propose au Conseil Communautaire d'accepter cette demande d'admission en non-valeur au compte 6541 du Budget principal 2018 « Pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant global de 909,62 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'admission en non-valeur des titres ci-dessus pour un montant de 909,62 € TTC
- **D'IMPUTER** ces pertes à l'article 6541 du Budget principal 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-44 : BUDGET ANNEXE LA VALANE – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VILLAGES DU MIDI CORRÉZIEN – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2017-96 DU 23 MARS 2017

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2016 et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	41 819,84	41 647,71
- Déficit d'investissement reporté	-23 788,00	- 23 788,80

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016

- Solde d'exécution de l'exercice	30 553,24	
- Solde d'exécution cumulé	54 341,24	- 54 342,04

Restes à réaliser au 31/12/2016

- Dépenses d'investissement.	33 877,00	
--------------------------------------	-----------	--

- Recettes d'investissement	Solde	-33 877,00	
excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2016			
- Rappel du solde d'exécution cumulé		54 341,24	-54 342,04
- Rappel du solde des restes à réaliser		33 877,00	
	Besoin de financement	88 218,24	88 219,04
Résultat de fonctionnement à affecter			
- Résultat de l'exercice		33 751,88	
- Résultat antérieur		41 819,84	41 647,71
	Total à affecter	75 571,72	75 399,59

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2017		
A) EXCEDENT		
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	75 571,72	75 399,59
Solde disponible :		
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	0	

DÉLIBÉRATION N°2018-45 : ÉLECTION DE 35 DELEGUES TITULAIRES ET 35 DELEGUES SUPPLEANTS AU SEBB (SYNDICAT MIXTE D'ETUDES DU BASSIN DE BRIVE) – ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2017-14 DU 12 JANVIER 2017

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Pays de Beynat, des Villages du Midi Corrèzien et du Sud Corrèzien avec extension à la commune d'Altiliac
Vu les statuts du SEBB (Syndicat Mixte d'Etudes du Bassin de Brive), Vu l'article 8 des statuts du SEBB, précisant la représentativité du syndicat et la répartition du nombre de délégués, Considérant que la Communauté de Communes Midi Corrèzien est ainsi représentée par 35 délégués titulaires et 35 délégués suppléants,
Vu les résultats du scrutin,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'ÉLIRE** délégués de la Communauté de Communes Midi Corrèzien au SEBB, les conseillers suivants :

COMMUNES	Délégués Titulaires	Délégués suppléants
ALBIGNAC	SIMONET Alain	CAVARROC Patrick

ALTILLAC	VIALARD Robert	SERVANTIE Michel
AUBAZINE	CHOUZENOUX Jean-Pierre	LARBRE Bernard
BEYNAT	BIGAND Lucile	COSTE Pascal
LANTEUIL	DELPY André	VAUZOUR Alain
LE PESCHER	REYGNIER Laure	GALINON Eric
MENOIRE	LISSAJOUX Christophe	LINA Myriam
PALAZINGES	POUCHOU Yves	MESTUROUX Gilbert
SERILHAC	GENESTE Claude	LAGIER Maurice
BRANCEILLES	LEYMAT Georges	SABATIER Sabine
CHAUFFOUR SUR VELL	BLAVIGNAC Jean-Marie	ARRESTIER Elisabeth
COLLONGES LA ROUGE	FENDER Paulette	JANVIER Joëlle
CUREMONTE	LALE Gérard	DUMAS Yves
LAGLEYGEOLLE	CLAVAL Max	JAYLE Sylvie
LIGNEYRAC	MONTEIL Jean-Louis	NICOLAS Marc
LOSTANGES	MADELEINE Jérôme	JUGIE Claude
MARCILLAC LA CROZE	SERRUT Jean-Pierre	PUYJALON Michel
MEYSSAC	CARON Christophe	CHAULET Renée
NOAILHAC	BOUYGUE Jacques	SERRAGER Patrick
SAILLAC	LAPORTE Olivier	LABRUE Claire
ST BAZILE DE MEYSSAC	CHAPOULIE Françoise	TRINQUET Evelyne
ST JULIEN MAUMONT	PAUTY Jean-Claude	TRONCHE Sylvain
ASTAILLAC	REYNAL Bernard	LAUSSAC Jacques
BEAULIEU SUR DORDOGNE	DUBOST Ghislaine	CAYRE Dominique
BILHAC	GINES Simone	DUMAS Jean-Paul
BRIVEZAC	MONCHAUZOU Catherine	BARRADE Gabriel
LA CHAPELLE AUX SAINTS	LAVASTROU Gérard	PERRINET Daniel
CHENAILLERS MASCHEIX	GRAFFOUILLERE Valentine	LAFFAIRE Gabriel
LIOURDRES	BARRADE Lucie	VALETTE Claudine
NONARDS	ROCHE Daniel	LE BOT Jean-Pierre
PUY D'ARNAC	MENOIRE Renée-Claire	PERRIER Dominique
QUEYSSAC LES VIGNES	ROCHE Jean-Louis	SOURSAC Geneviève
SIONIAC	PUYJALON Laurent	TRONCHE Jean
TUDEILS	ROCHE Philippe	BERNOT Françoise
VEGENNES	RAYNAL Michel	POUJADE Roselyne

DÉLIBÉRATION N°2018-46 : APPROBATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR L'ELABORATION DU PLUI MIDI CORREZIEN

Monsieur le Président rappelle que le projet d'élaboration du PLUi Midi Corrèzien a déjà fait l'objet des délibérations suivantes :

- délibération n° 2017-146 du 16 mai 2017 décidant d'acter le principe de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal unique couvrant l'intégralité de son territoire
- délibération n°2017-197 du 20 décembre 2017 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Midi Corrèzien
- délibération n°2018-07 du 25 janvier 2018 approuvant le cahier des charges fixant les prestations pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

Il convient désormais de lancer la consultation en vue du choix du prestataire qui accompagnera la collectivité dans la mise en œuvre de ce projet de territoire et dans l'ensemble du processus d'élaboration du PLUi

Le montant prévisionnel du marché étant supérieur aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 (209 000,00 €), il sera passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67, 68 et 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il comprendra une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le lancement de la consultation pour l'élaboration du PLUi Midi Corrèzien selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67, 68 et 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tout document afférent à la sous-traitance et toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marché

DÉLIBÉRATION N°2018-47 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GIP ATGERI (AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES RISQUES) POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES

Avec l'aide de l'Europe, de l'État et du Conseil Régional, le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi), dans le cadre du projet PIGMA (Plateforme d'échange de données en Nouvelle-Aquitaine) a fait l'acquisition des droits d'utilisation de référentiels géographiques et les met à la disposition de l'ensemble de la sphère publique et parapublique en échange de remontées d'informations de la part du bénéficiaire.

L'objectif est de créer une dynamique d'échanges de l'information géographique en Nouvelle Aquitaine. Cette plate-forme a pour objectifs principaux d'impulser une dynamique régionale de partage autour d'outils d'aide à la décision en complément des actions locales, et de générer une économie d'argent public par la mutualisation des achats.

La participation à PIGMA permet aux partenaires non seulement de disposer de données en faisant remonter de l'information mais aussi d'accéder à un référentiel géographique commun et unique sur toute la Nouvelle Aquitaine (référentiels géographiques : photographies aériennes, voies, bâtis et adresses) à un coût marginal, de réaliser le catalogage des données existantes en Nouvelle Aquitaine qui va devenir obligatoire dans le cadre de l'application de la directive européenne INSPIRE, d'accéder à l'information via un Extranet pour les organismes ne bénéficiant pas de SIG.

La signature d'une convention avec le GIP ATGeRi permettra de disposer d'un socle de couches d'information géographique nécessaires à la connaissance et à la gestion du territoire communautaire.

Monsieur le Président propose de signer avec le GIP ATGeRi une « convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques ». La convention précise la propriété et la concession des droits des données échangées. Elle formalise les engagements réciproques des partenaires. Cette convention est établie pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction. La mise à disposition de l'utilisation de ces données est réalisée à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat ci-annexé pour la mise à disposition de données numériques avec le GIP Aménagement du Territoire et Gestion des Risques
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention

DÉLIBÉRATION N°2018-48 : GEMAPI - CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE MÉMOIRE - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président indique que, suite au classement de la Mémoire au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement (liste II), les propriétaires d'ouvrages sur le cours d'eau disposent d'un délai de 5 ans pour restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).

Afin d'accompagner les propriétaires dans cette démarche, une étude sera réalisée sur les ouvrages concernés par cette obligation réglementaire. Une délibération avait été prise en ce sens par la Communauté de Communes du Sud Corrèzien (n° 2016-079). Une démarche similaire a été réalisée sur la Sourdoire.

Une visite de terrain, en présence de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze et de l'ONEMA, a permis d'identifier 6 ouvrages problématiques sur les 14 existant sur la Mémoire.

Parmi ces ouvrages, 4 sont privés, 1 relève de la compétence du Conseil Départemental de la Corrèze et 1 relève de la compétence de la Communauté de Communes.

Pour les seuils privés, une participation financière à l'étude, d'un montant de 500,00 € par ouvrage, sera demandée aux propriétaires.

Une convention de partenariat a également été signée avec la Fédération de Pêche de la Corrèze.

Le montant prévisionnel de l'étude est de 40 000,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Besoins			Ressources			
	HT €	TTC €		%	HT €	TTC €
Etude	40 000	48 000	Com Com Midi Corrèzien	7.5	3 000	3 600
			Fédération de Pêche	7.5	3 000	3 600
			Propriétaires privés	5	2 000	2 400
			Agence de l'Eau Adour Garonne	40	16 000	19 200
			Département	20	8 000	9 600
			Région	20	8 000	9 600
TOTAL	40 000	48 000	TOTAL	100	40 000	48 000

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet tel qu'il a été présenté et de lancer sa réalisation,
- **DE SOLLICITER** l'attribution des aides de tous les partenaires financiers concernés (Conseil Départemental, Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Régional, ...),
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération : marché public, conventions...,
- **DE S'ENGAGER** à autofinancer la partie restante.

DÉLIBÉRATION N°2018-49 : LANCEMENT D'UNE ETUDE STRATEGIQUE EN VUE DE LA REQUALIFICATION DU CAMPING DE LA VALANE

Monsieur le Président explique qu'aujourd'hui le succès de l'hôtellerie de plein air oblige les gestionnaires à faire preuve d'un véritable sens de la gestion et du marketing. Un camping moderne et concurrentiel doit également répondre, voire anticiper les attentes de la clientèle. Les campings publics n'échappent pas à la règle d'autant que la concurrence est vive.

C'est dans ce contexte qu'il convient de s'interroger sur le devenir du camping de la Valane. L'équipement est propriété de la commune de Collonges-la-Rouge mis à disposition de la communauté de communes Midi Corrèzien dans le cadre d'un transfert de compétences. Elle en assure la gestion en régie.

La communauté de communes réalise régulièrement des travaux d'amélioration mais les équipements vieillissent et offrent un confort d'hébergement qui n'est pas complètement en adéquation avec les attentes des clientèles actuelles.

Aussi, il conviendrait au préalable de réaliser une étude visant à déterminer la nature des travaux et positionner le mieux possible l'offre touristique du camping la Valane tout en étudiant les solutions contractuelles de gestion et d'exploitation en fonction de la vocation donnée au projet.

Il est donc proposé d'approuver le cahier des charges d'une étude stratégique, ci-joint en annexe, qui fera l'objet d'une consultation selon une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le cahier des charges joint en annexe pour l'étude
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché d'études qui sera passé selon une procédure adaptée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine au taux maximum de 50 % et toute autre aide dont ce projet peut bénéficier (Département, Europe, etc.)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents à intervenir

- **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget annexe Camping La Valane 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-50 : APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA PISCINE ET DU CAMPING DE LA VALANE

Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée délibérante que, dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène et de la sécurité publique, il convient de réactualiser les Règlements Intérieurs de la piscine et du camping.

Il donne lecture des deux projets validés par la commission Tourisme réunie le 22 janvier 2017.

Le règlement intérieur définit le fonctionnement et les dispositions applicables aux deux équipements. Il précise notamment les conditions d'utilisation de la piscine et du camping par les différentes catégories d'utilisateurs.

Les Règlements Intérieurs sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à l'entrée de la piscine et du camping.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les Règlements Intérieurs de la piscine et du camping de LA VALANE annexés à la présente délibération

DÉLIBÉRATION N°2018-51 : ENFANCE-JEUNESSE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION « DESTINATION »

L'Opération « DestiNAction » est un dispositif de la région Nouvelle Aquitaine qui permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de bénéficier d'un premier départ en vacances en autonomie. Après plus de 10 ans de mise en œuvre en région Nouvelle Aquitaine sous le nom "Sac Ados", le dispositif est rebaptisé "DestiNAction".

Cette opération s'adresse aux jeunes de Nouvelle Aquitaine de 16 à 25 ans en situation économique et sociale fragile : lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes en situation de handicap, souhaitant réaliser un premier projet de voyages autonomes en France pour les 16/22 ans et en Europe pour les 19//25 ans (séjours individuels ou en groupe).

Ce dispositif a pour objet également de fédérer un réseau de partenaires qualifiés. L'animation locale et territoriale s'appuie sur les structures associatives ou publiques qui candidatent à l'appel à projet lancé chaque début d'année. Le conventionnement des structures demeure annuel.

Afin de diversifier l'offre de services de la communauté de communes en direction de l'enfance et la jeunesse, Monsieur le Président propose de mettre en place ce dispositif d'accompagnement pour l'année 2018 avec la Région Nouvelle Aquitaine, par convention.

Pour cette convention, la Communauté de communes Midi Corrèzien s'engage à :

- Adhérer à la charte qualité du dispositif,
- Proposer le dispositif aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, exclus des vacances, n'étant jamais partis sans encadrement familial ou professionnel et ayant besoin d'un soutien méthodologique et financier pour partir,
- Mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à l'animation locale du dispositif et au suivi des projets des jeunes,
- Participer aux ateliers d'échanges de pratiques et de formation,
- Transmettre une évaluation annuelle,
- Assurer une lisibilité de l'action régionale dans ses actions de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'engagement de la Communauté de communes dans le dispositif régional « DestiNAction »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer, avec la Région Nouvelle Aquitaine, la convention de partenariat pour l'opération « DestiNAction » 2018, jointe en annexe.

DÉLIBÉRATION N°2018-52 : RH - CONVENTION POUR LA MEDECINE PREVENTIVE AVEC L'AIST 19

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive en vertu de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Pour ce faire, les possibilités suivantes leur sont offertes :

- soit créer leur propre service,
- soit adhérer à un service interentreprises ou intercommunal,
- soit adhérer au service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion.

Concernant l'année 2017, la collectivité a continué de bénéficier des services de l'AIST 19 pour la surveillance médicale des agents (continuité du contrat signé par la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien).

Il est proposé de signer une convention avec l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail en Corrèze (AIST19), agréée par la DIRECCTE, qui propose une prestation globale « Santé au Travail » afin d'aider la collectivité à répondre à trois de ces obligations :

- évaluer les risques,
- former et sensibiliser les agents à la prévention des risques,
- assurer un suivi médico-professionnel des agents.

Pour 2018, la cotisation globale annuelle a été fixée à 56,00 € HT par agent. Cette cotisation s'applique sur la totalité de l'effectif de la collectivité figurant sur une liste nominative établie au 1^{er} janvier.

Les agents supplémentaires inscrits en cours d'année (par rapport à la liste nominative établie au 1^{er} janvier) feront l'objet d'une facturation au tarif de 72.00 € HT.

La convention est établie pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2018 et sera renouvelable par reconduction expresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention établi dans le cadre de la surveillance médicale préventive des agents de la collectivité dont un projet est annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention avec l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail en Corrèze (AIST19) ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** chaque année aux budgets correspondants les crédits nécessaires pour faire face au règlement de cette dépense.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président annonce la date du prochain conseil communautaire qui aura lieu le 4 avril 2018.

La séance est levée à 21 heures

ANNEXE

ANNEXE N°1 : annexe à la délibération N°2018-47 Projet convention _ PIGMA Mise à disposition de données numériques

ANNEXE N°2 : annexe à la délibération N°2018-49 Projet cahier des charges études stratégique camping LA VALANE

ANNEXE N°3 : annexe à la délibération N°2018-50 règlements intérieurs 2018 de la _piscine et du camping de LA VALANE

ANNEXE N°4 : annexe à la délibération N°2018-51 Projet de la Convention DestiNAction